

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DU 8 MARS 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **HUIT MARS** à **DIX HUIT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à l'annexe de la Mairie au 26 avenue Bouloc Torcat, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, Maire.

**PRESENTS** : BOUSQUET Jean-Louis – SCHULTHEISS Pierre – SANCHEZ Marie-Christine – MIGUELEZ Philippe – AUZIECH Cécile - SOULIÉ Jérôme – IMBERT Véronique – SOUBRIÉ Patrice - BORDOLL Christian - CARMES Monique - MANUEL Christian – PENA Sylviane - ORRIT Didier – RYAH-GAYRAUD Fatima – MACHADO DA MOTA Marie – HAMIQUI Hamid - DAVY Marie-Claire – IVARS Cédric – COUFFIN Alain – MONTASPRINI Anne-Marie - BOUYSSIÉ François – COURVEILLE Martine – TOUZANI Rachid - KULIFAJ-TESSON Mylène – BRÄNDLI-BARBANCE Simon - RATABOUL Gisèle -

**EXCUSÉS** : SOURDIN Anne (procuration à SOUBRIÉ Patrice) - AZEMAR Jean-Louis (procuration à ORRIT Didier)

**ABSENTS** : CABROL Laura

**Secrétaire de séance** : SCHULTHEISS Pierre

Date de convocation : 1er.03.2023

Date d'affichage : 2.03.2023

---

Titulaires en exercice : 29    Présents : 26    Conseillers avec pouvoirs : 2    Nombre de voix délibératives : 28

---

#### Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 9 février 2023

#### I – Affaires Financières :

V.IMBERT	1 – Vote du Compte Administratif Ville de Carmaux
V.IMBERT	2 – Vote du Compte Administratif Régie PV Solaire
V.IMBERT	3 – Vote du Compte de Gestion Ville de Carmaux
V.IMBERT	4 – Vote du Compte de Gestion Régie PV Solaire
P.MIGUELEZ	5 – Exonération de l'impôt sur les réunions sportives
P.SCHULTHEISS	6 – Attribution d'une subvention F.A.A.
P.SCHULTHEISS	7 – Attribution d'une subvention Façade
V.IMBERT	8 – Rapport d'Orientation Budgétaire

#### II – Affaires Générales :

JL.BOUSQUET	9 – Création d'un emploi d'Ingénieur Territorial
P.SCHULTHEISS	10 – Convention avec ENEDIS
JL.BOUSQUET	11 – Convention avec l'EJC

#### III – Communication :

A.COUFFIN	12 – Information sur la plaque commémorative vandalisée
-----------	---

### **18h00 – Suspension de séance**

Avant de débiter cette séance du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Louis BOUSQUET laisse la parole à Madame la docteur DE LA FUENTE afin qu'elle puisse s'exprimer sur sa situation. L'Agence Régionale de Santé l'a suspendue en raison de l'absence de schéma vaccinal contre la covid-19 laissant plus de 1000 patients sans médecin à ce jour. Elle demande à être reçue par l'ARS avec ses patients et les élus. Monsieur le Maire communique également des éléments sur cette situation.

### **18h20 – Début de la séance du Conseil Municipal**

Monsieur François BOUYSSIÉ demande à ce que toutes les séances du Conseil Municipal soient désormais filmées afin que les administrés puissent être informés de la vie démocratique de l'assemblée.

Monsieur le Maire lui répond qu'il privilégie, dans un souci d'économie budgétaire, certains ordres du jour, notamment les points portant sur le rapport d'orientations budgétaires et le vote du budget qui permet une information plus large du public.

Monsieur le Maire aborde les différents points qui composent cet ordre du jour.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Pierre SCHULTHEISS

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 FEVRIER 2023 :**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée délibérante.

Monsieur Christian BORDOLL souhaite intervenir concernant la séance précédente et il déclare :

« Socialiste Carmausin... » et il est inutile de poursuivre, chacune et chacun ayant déjà, dans sa tête, complété cette célèbre maxime. Je ne sais pas qui a inventé ce slogan, mais il a traversé les décennies et on peut presque dire les siècles. Cet apophtegme est aujourd'hui éculé et érodé par le temps, il prête plus à sourire qu'à blâmer. Mais il semble que d'aucuns n'aient pas le même recul et la même analyse.

« Mon inquiétude unique, devant le journalisme actuel, c'est l'état de surexcitation nerveuse devant lequel il tient la nation » nous dit Emile Zola.

Mon sentiment est qu'en matière d'information, l'objectivité n'existe pas. Dans le choix de ses thèmes, dans l'ordre de présentation des faits, dans les termes employés, dans les tournures de phrase, le journaliste, volontairement ou inconsciemment, laisse transparaître ses opinions. Je souscris totalement cette pensée de Jean-Michel WYL : « Les impressions, c'est le cancer de l'objectivité ».

Pour des raisons personnelles, je n'ai pu assister au dernier Conseil Municipal et j'avais donné un pouvoir. Je n'ai donc pris connaissance de son déroulement qu'à travers la presse et par le compte-rendu que nous venons d'approuver.

J'avoue avoir été dérouté par la présentation qui en a été faite dans les colonnes d'un journal local. Au mépris de toutes les informations importantes concernant les futurs travaux qui n'ont été présentés que la semaine suivante, l'ordre des priorités a été, pour le moins, surprenant. Laisant libre cours à ses seules impressions, l'auteur de l'article a fait le choix de ne s'attacher qu'à une « petite phrase » altérée dans la présentation, avec un titre fallacieux et racoleur, digne de la presse à scandale.

Mais, n'est pas le Canard Enchaîné qui veut. Je suis toujours perplexe lorsque les collaborateurs d'un organe de presse qui n'a probablement pas l'intention d'être un journal d'opinion, donnent le sentiment d'avoir pris le parti d'avoir un parti pris. »

## I – AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur le Maire laisse la présidence de l'assemblée à Madame Véronique IMBERT, adjointe aux finances, afin de voter les comptes administratifs de la Ville et du PV Solaire.

### **1 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 – Budget principal Ville :**

Madame Véronique IMBERT indique à l'assemblée que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par l'Administrateur Adjoint des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'Administrateur Adjoint des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'Administrateur Adjoint des Finances Publiques pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2022 de l'Administrateur Adjoint des Finances Publiques.

### **2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – Budget principal Ville :**

Madame Véronique IMBERT présente à l'assemblée le compte administratif de la Ville de Carmaux.

L'exercice 2022 du budget communal étant clos, le Compte Administratif de la Ville 2022 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

#### **en Section de FONCTIONNEMENT :**

Résultat antérieur reporté :	+ 2 847 827,02 €
Dépenses 2022 :	10 725 613,92 €
Recettes 2022 :	11 803 364,98 €
Excédent propre à l'exercice 2022 :	<b>+ 1 077 751,06 €</b>
Résultat cumulé au 31/12/2022	3 925 578,08 €

#### **en Section d' INVESTISSEMENT :**

Résultat antérieur reporté de l'exercice 2022 :	<b>- 404 977,97 €</b>
Dépenses 2022 :	2 603 916,76 €
Recettes 2022 :	3 041 674,22 €
Excédent propre à l'exercice 2022 :	<b>+ 437 757,46 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>+ 32 779,49 €</b>

RAR Dépenses 2022 :	682 659,42 €
RAR Recettes 2022 :	657 592,86 €
Déficit des RAR 2022 :	<b>- 25 066,56 €</b>

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par l'Administrateur Adjoint des finances publiques de la Commune de Carmaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus et donne pouvoir au Maire pur l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Le Maire ne prend pas part au vote.

### **3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 – Régie PV Solaire :**

Madame Véronique IMBERT indique à l'assemblée que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2022 PV SOLAIRE et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par l'Administrateur Adjoint des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'Administrateur Adjoint des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de gestion du budget annexe PV Solaire de l'Administrateur Adjoint des Finances Publiques pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessous :

PV Solaire :	Excédent réel d'exploitation =	<b>+ 86 240.71 €</b>
	Déficit réel d'investissement =	<b>- 49 404.46 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe PV Solaire 2022.

### **4 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – Régie PV Solaire :**

Madame Véronique IMBERT, présidente de l'assemblée, présente à l'assemblée le compte administratif de la régie PV Solaire.

L'exercice 2022 du Budget Annexe PV Solaire étant clos, le compte administratif suivant est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

PV Solaire : **Section d'EXPLOITATION :**

Résultat antérieur reporté	+ 278,24 €
Dépenses 2022	267 424,94 €
Recettes 2022	353 665,65 €
Excédent propre à l'exercice 2022	+ 86 240,71 €
Résultat cumulé au 31.12.2022	+ 86 518,95 €

**Section d'INVESTISSEMENT :**

Résultat antérieur reporté	- 20 566,70 €
Dépenses 2022	208 716,78 €
Recettes 2022	159 312,32 €
Déficit propre à l'exercice 2022	-49 404,46 €
Résultat cumulé au 31.12.2022	- 69 971,16 €
Restes à réaliser Dépenses 2022	0,00 €
Restes à réaliser Recettes 2022	0,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le Compte Administratif du budget annexe Régie PV Solaire tel que présenté ci-dessus.

Le Maire ne prend pas part au vote.

## **5 – EXONERATION DE L'IMPÔT SUR LES REUNIONS SPORTIVES :**

Monsieur Philippe MIGUELEZ rappelle à l'assemblée que le Code Général des Impôts prévoit dans ses articles 1559 et suivants, une taxation des réunions sportives à travers l'impôt sur les spectacles.

Le Conseil Municipal peut mettre en place une exonération complète, valable pour une année civile, pour la totalité des réunions sportives organisées sur la commune. Afin d'apporter une aide complémentaire au monde associatif sportif, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer cette exonération pour l'année 2023 concernant les seuls droits d'entrées et les recettes de consommation de l'ensemble des réunions sportives organisées dans la commune pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, exonère des droits d'entrées et des recettes de consommation l'ensemble des réunions sportives organisées dans la commune pour l'année 2023.

## **6 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « Fonds d'Action pour l'Accessibilité » :**

Monsieur Pierre SCHULTHEISS rappelle à l'assemblée que la délibération du 19 juin 2013 « Fonds d'Action pour l'Accessibilité » permet d'accorder aux entreprises commerciales et artisanales indépendantes menant des travaux de mise en accessibilité sur leur commerce une subvention plafonnée.

Monsieur le Maire, par courrier du 24 juin 2022, a proposé d'accorder une aide plafonnée à 2000 € à la SARL SUD COURTAGÉ, pour des travaux d'accessibilité sur un commerce situé 15 avenue Jean Jaurès à Carmaux. Le montant calculé de l'aide est de 566.85€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 566.85 € telle que présentée ci-dessus.

Abstention : Rachid TOUZANI

## **7 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « Façades » :**

Monsieur Pierre SCHULTHEISS rappelle à l'assemblée que la délibération du 26 janvier 2022 « Règlement Opération façade » permet d'accorder aux exploitants de commerces propriétaires ou locataires procédant à la réfection des façades une subvention plafonnée.

Monsieur le Maire, par courrier du 17 juin 2022, a proposé d'accorder une aide plafonnée à 2 500 € à la SARL SUD COURTAGÉ, pour des travaux sur une façade commerciale située 15 avenue Jean Jaurès à Carmaux. Le montant calculé de l'aide s'élève à 2 090.10 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 090.10 € telle que présentée ci-dessus.

Abstention : Rachid TOUZANI

## **8 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : Voir document déjà transmis**

Le rapport présentant les orientations budgétaires pour 2023 a été envoyé à l'ensemble des membres. Ce rapport précise les évolutions de recettes et des dépenses de fonctionnement ainsi que la masse des recettes et des dépenses d'investissements.

Il porte également sur la situation financière de la commune (charges de fonctionnement, niveau d'endettement, caractéristiques des investissements, ratios,)

Madame Véronique IMBERT, adjointe aux finances, présente le rapport en question et apporte les explications nécessaires y afférent.

Monsieur Rachid TOUZANI souhaite intervenir et indique :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

La lecture du rapport d'orientation budgétaire de 2023 m'amène à formuler quelques questions :

J'observe, tout d'abord que l'Etat ne fournit qu'une aide mesurée aux collectivités. De nombreuses municipalités ont délibéré pour exiger de l'Etat que la DGF soit indexée à l'inflation. Je vous propose que notre Conseil municipal fasse de même. Le montant des dotations estimées s'élève à 3 188 303€ soit 20 979€ de plus qu'en 2022 alors que dans le même temps les dépenses à caractère général ont augmenté de 15.94% et les dépenses de personnel de 10%. Si je peux comprendre l'impact de l'inflation du prix de l'énergie sur le premier chiffre, je souhaiterais plus de précision sur l'augmentation de la masse salariale, le relevé du point d'indice n'expliquant pas tout. Vous nous avez présenté une réorganisation des services et la mise en œuvre des 1 607 heures comme étant des outils de maîtrise des dépenses de personnel. Je constate néanmoins qu'il n'en est rien. Quel a été l'effet réel de ces mesures ? Je constate aussi que 14 postes ont été créés alors que 4 agents partaient en retraite et 3 ont été mutés. Je note également que la répartition du personnel par catégorie est déséquilibrée par rapport au niveau national, notamment en ce qui concerne la catégorie A. Quels sont les besoins réels de la commune concernant cette catégorie d'agents, quelles sont les perspectives de recrutement ou d'avancement pour ces agents ?

De plus j'ai noté dans votre rapport une augmentation des dépenses de gestions courantes

1 034 124 € en 2022 et 1 423 900 € en 2023 Quelle est l'explication d'une telle prévision ?

La capacité d'autofinancement a chuté de 25%, quelle en est la cause ?

Enfin j'observe que l'Etat fléchera désormais certaines aides aux collectivités dans le cadre de la lutte contre le changement climatique sous la forme d'un fonds vert. Si quelques projets apparaissent dans vos nouvelles opérations pour 2023 (rénovation énergétique de la Mairie, isolation des combles de la Maison de la

Citoyenneté, volets roulants école Jean Jaurès), nous souhaiterions un développement ambitieux et préventif de ce type d'investissement. Le changement climatique est désormais une évidence, s'est ajouté cette année une pénurie et un prix de l'énergie conséquent. Notre collectivité doit faire un effort en matière de rénovation énergétique sur tous ses bâtiments, surtout ceux qui sont utilisés de façon régulière par les associations et les citoyens. Une prévision à long terme serait la bienvenue, ce serait un signal vers les associations et les Carmausins que votre majorité a bien identifié le problème et ses conséquences et que ses premiers programmes seront poursuivis. »

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET apporte les réponses suivantes aux interrogations de Monsieur Rachid TOUZANI, point par point.

Concernant le personnel, il confirme qu'effectivement la masse salariale est en augmentation. Tout d'abord du fait du covid qui pendant 2 ans n'a pas permis de palier à des remplacements et a, par ailleurs, créé des manques dans certains services que la collectivité a dû rattraper, mais aussi du fait du taux de rémunération du personnel et de l'augmentation du point d'indice. Il rajoute que la volonté de l'équipe municipale qui l'entoure est aussi de faire évoluer la carrière des agents par de la promotion interne, par des avancements de grade afin que ces derniers ne soient pas pénalisés lors de leur départ à la retraite. Un travail est en cours sur l'évolution des carrières et forcément induit un impact sur la masse salariale de la Ville. Il rappelle qu'il s'agit là d'une volonté de la municipalité d'agir dans le respect du personnel pour son évolution de carrière afin que ce dernier se sente bien dans l'exercice de ses fonctions.

Concernant la pénurie de cadre A relevé par Monsieur Rachid TOUZANI, Monsieur Jean-Louis BOUSQUET précise que dans les points suivants, le recrutement d'un ingénieur sera proposé pour les services techniques. Il insiste sur la situation des agents de la commune qu'il est nécessaire de valoriser dans leur travail par le biais de la promotion interne. Il rajoute que de plus en plus d'agents se présentent à des concours avec beaucoup de succès et qu'un travail de fond au niveau des ressources humaines est en cours pour les aider dans leurs orientations.

Concernant l'augmentation des charges, Monsieur Jean-Louis BOUSQUET indique qu'elles sont liées à l'inflation mais aussi à des mesures mises en place par la Ville en direction des enfants par exemple avec la cantine à 1 €, qui nécessite l'achat de denrées supplémentaires. Par exemple aussi avec l'extension du portage de repas à domicile qui est passé de 110 à 160 adhérents et qui a nécessité du personnel supplémentaire. L'investissement s'étant également en direction de l'accueil des enfants avec la rénovation de bâtiments, écoles,... mais le bien-être des personnes âgées est également mis en avant afin que ces dernières puissent bénéficier d'un service leur permettant de rester chez eux le plus longtemps possible dans de bonnes conditions.

Concernant les dotations de l'Etat telles que la DGF et la DSU, Monsieur Jean-Louis BOUSQUET rappelle l'existence d'un blocage de l'Etat sur ces points et regrette que ce dernier ne participe pas à hauteur des niveaux d'inflation. Une motion peut être proposée, selon le souhait de Monsieur Rachid TOUZANI, au prochain Conseil Municipal sur ce sujet.

Monsieur François BOUYSSIÉ s'interroge sur l'augmentation des charges en 2022 et demande à quelle date ont été renouvelés les contrats d'énergie.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET précise que le contrat Gaz a été renouvelé en novembre 2022, son augmentation a donc très peu d'influence sur l'augmentation des charges. Par contre, sont englobés dans ces dépenses toutes les autres énergies, telles que par exemple les carburants pour l'alimentation de l'ensemble de la flotte automobile des services techniques.

Monsieur François BOUYSSIÉ constate alors que dans les 400 000 € de charges, la part des énergies est moindre. Il poursuit et demande concernant les projets 2023, quand est-il de l'installation de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire fait savoir que ce projet est toujours en cours et notamment son financement est à l'étude. Lors de l'analyse de l'octroi des subventions possible, il s'est avéré que cette année était très défavorable pour solliciter des aides en raison d'un faible subventionnement par l'Etat. La Ville espère pouvoir renouveler sa demande cette année et obtenir une aide convenable.

Monsieur François BOUYSSIÉ demande des informations quant à la rénovation des places. Il note un revirement de situation car le projet devait démarrer par l'aménagement de la place Gambetta et aujourd'hui il porte sur l'aménagement de l'hôtel de Ville et ses alentours.

Monsieur le Maire indique que les travaux de la place Gambetta sont retardés pour le moment en raison de ceux qui sont en cours à la mairie. Après réflexion, il a été plus opportun de traiter l'environnement et l'accessibilité dans son ensemble autour de la mairie, en rénovant la place de la Libération et du marché couvert ainsi que l'accès à l'église St Privat. Ainsi, cette partie sera modifiée et réalisée dans son ensemble avant le démarrage des travaux de la place Gambetta.

Monsieur François BOUYSSIÉ demande en suivant en quoi consiste plus précisément l'aménagement des berges du Cérou.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il y a eu plusieurs réunions publiques à ce sujet qui fait partie de son projet de campagne électorale. Il rappelle l'intérêt de revitaliser une zone peu utilisée à ce jour afin d'en faire un lieu de rencontres et de loisirs intergénérationnel. En effet, le but est d'y installer divers équipements sportifs en direction de la jeunesse qui pourrait utiliser et profiter de matériel adapté. Il a pu constater qu'en dehors des adhérents à des clubs sportifs, les autres ne peuvent pas profiter de certains équipements. Il projette de créer un lieu ouvert à tous pour la pratique du sport mais aussi pour ceux qui souhaitent y trouver un lieu apaisant, dans un cadre de verdure proche du centre-ville.

Monsieur François BOUYSSIÉ constate que le coût de l'étude pour l'aménagement de la partie extérieure située aux abords de l'hôtel de Ville s'élève à 100 000 €, celui pour les berges du Cérou à 100 000 €. Il relève que le coût global des travaux de l'hôtel de Ville s'élève à 1 250 000 €.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET fait remarquer que le coût des études est un montant prévisionnel. Le coût réel ne correspondra pas forcément à cette somme.

Monsieur François BOUYSSIÉ demande à être associé à la réflexion qui sera menée pour arrêter les choix des aménagements futurs.

Monsieur le Maire lui répond que son groupe y sera associé, en commission, dès lors que les objectifs généraux deviendront des propositions concrètes.

Après ces échanges, le Conseil Municipal, prend acte de la tenue du débat sur ces orientations budgétaires pour l'année 2023.

## II – AFFAIRES GENERALES

### **9 – CREATION D’UN EMPLOI D’INGENIEUR TERRITORIAL :**

Monsieur le Maire propose à l’assemblée la création d’un emploi d’ingénieur principal à temps complet. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d’emplois des Ingénieurs, au grade d’ingénieur principal, relevant de la catégorie hiérarchique A. L’agent affecté à cet emploi, sera responsable du service projets. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d’emplois concerné.

Monsieur François BOUYSSIÉ demande si cet agent a vocation à remplacer le Directeur des Services Techniques.

Monsieur le Maire lui répond qu’il gèrera les projets et souligne qu’une réorganisation des différents pôle est actuellement en cours afin d’augmenter leur efficience.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

De créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de responsable du service projets, au grade d’ingénieur principal, relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d’un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l’application de l’article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d’une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l’article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l’emploi par un fonctionnaire n’ait pu aboutir.

Monsieur le Maire sera chargé de recruter l’agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l’agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

### **10 – CONVENTION AVEC ENEDIS :**

Monsieur Pierre SCHULTHEISS rappelle à l’assemblée que diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l’enfouissement de lignes électriques souterraines ou pour la création de postes de transformation électriques.

Il convient désormais de régulariser une situation via la rédaction d’actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d’ENEDIS, pour la pose d’un poste de transformation, sur la parcelle appartenant à la Ville, cadastrée section BM n° 349 sise à la Peyrotte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise le Maire à signer les actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus, avec faculté de subdéléguer.

## **11 – CONVENTION AVEC L'EJC :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Carmaux et l'Association Enfance Jeunesse du Carmausin (EJC) pour l'année 2023. Il précise que cette convention est quasi-identique aux années précédentes. La subvention annuelle a été revalorisée à 7 000 € supplémentaire par rapport à l'année dernière. L'EJC ayant estimé son budget à 193 000 €.

Monsieur François BOUYSSIÉ fait remarquer que cette convention implique une baisse du temps de travail des agents de l'EJC et peut mettre en péril le service rendu dans les écoles. Il rappelle son désir de bienveillance vis-à-vis de ce service qui œuvre en direction des enfants.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET a déjà rappelé les efforts faits en direction des écoles par le biais de divers aménagements et travaux. Aujourd'hui l'EJC a un problème de structure et ce n'est pas à la collectivité de le supporter. C'est à l'association à se gérer et la Ville n'a pas à s'immiscer dans sa gestion.

Il rappelle que la Ville n'a pas à payer pour des heures qui ne sont pas réalisées par le personnel de l'EJC. Or, l'EJC propose un budget avec des heures négatives qu'elle demande à prendre en charge par la Ville. L'EJC a effectivement un soucis avec le nombre d'heures effectuée par ses agents qui ne correspond pas aux besoins réels dans les écoles. Le nombre d'heures sur lequel est recruté le personnel est supérieur au besoin. L'EJC doit revoir le contrat de ses agents à la baisse soit travailler avec d'autres organismes afin que ces derniers puissent justifier d'un salaire correspondant aux heures réellement effectuées. Monsieur le Maire évoque l'idée d'une collaboration entre l'EJC et l'amicale laïque ou d'autres structures du territoire qui ont besoin de personnel. Peut-être que la solution pourrait être sur la période estivale ou le personnel de l'EJC pourrait intervenir auprès de l'amicale laïque et effectuer ainsi son quota d'heures.

Monsieur Rachid TOUZANI, en tant que responsable d'un centre d'animation, rappelle que le péri-scolaire est à la charge des communes et l'extra-scolaire relève de la compétence de la Communauté de Communes. Si du personnel de l'EJC ou de la collectivité devait intégrer l'intercommunalité cela induirait un soucis car en termes de salaire, il rappelle que le coût d'un animateur l'été demeure très précaire, en effet, ce dernier s'élève à 3 € de l'heure. Même si Monsieur Rachid TOUZANI fait savoir qu'il n'est pas un adepte des contrats d'engagements éducatifs, ce sont des contrats légaux ou les animateurs sont payés à la journée. Il rappelle que la communauté de communes est un des principaux financeurs de cette mesure et invite Monsieur le Maire à se rapprocher de cette structure pour un complément d'information si besoin.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET indique qu'il s'agit de 2 000 h qu'il faut s'attacher à trouver pour le personnel de l'EJC et ce n'est pas négligeable. Il demeure toutefois étonné qu'en tant que représentants d'une collectivité et élus de gauche certains se satisfassent de rémunérer du personnel à ce taux et trouve cette mesure choquante. Il fait savoir que le personnel de l'EJC, quant à lui, coûte 16h de l'heure à la collectivité.

Monsieur Rachid TOUZANI est loin de se satisfaire d'un coût de 3 € de l'heure et il regrette l'existence de tel contrat. Il rappelle qu'il avait dans le temps participé à des manifestations pour justement dénoncer ces mesures. Or, aujourd'hui pour les modifier, il faut trouver les financements nécessaires auprès des collectivités et non auprès des familles.

Après ces échanges, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention ci-jointe avec l'EJC pour l'année 2023.

## IV – COMMUNICATION DU MAIRE

### 12 – INFORMATION SUR LA PLAQUE COMMEMORATIVE VANDALISÉE :

Monsieur Alain COUFFIN intervient comme suit :

« Monsieur le maire, mesdames et messieurs membres du conseil municipal

Mon intervention est de rappeler, quelques mois après, que l'acte inqualifiable de la destruction de la stèle commémorative dédiée à la libération de CARMAUX est toujours présent dans nos esprits.

Ce n'est pas seulement une plaque de granit qui a été détruite, mais une stèle commémorative dont je vais lire les inscriptions qui y sont gravées pour bien marquer ce devoir de mémoire.

LIBERATION DE CARMAUX du 16-17 et 18 août 1944

Carmaux est la première ville du département à s'être libérée grâce aux actions de la Résistance.

2000 combattants volontaires de 14 maquis tarnais et aveyronnais y ont participé.

AMEDEE et Formation Unie des Jeunesses Patriotiques Tarn

ANTOINE Veny Tarn et Aveyron

ARMAGNAC Tarn

BARON Veny Tarn

DU GUESCLIN Aveyron

FTP Francs-Tireurs et Partisans Français et MOI : Main d'œuvre immigrée Aveyron et Tarn

GROUPE FRANC MAGNE de l'Organisation Résistance de l'Armée Tarn

LENOIR Veny Tarn

LILI Manilève Veny Tarn

LULU Veny Tarn

PATRICE Tarn

PI TEIXIDOR Veny Tarn

STALINGRAD Aveyron puis Tarn

VENDOME et le Groupement

Mobile de Réserve Tarn

Ils ont combattu pour notre liberté - Certains ont fait le sacrifice de leur vie

N'oublions Jamais !

La Ville de Carmaux et sa population reconnaissante aux libérateurs

Plaque inaugurée Le 14 août 2022 en partenariat avec l'Association des Amis de la Résistance du Ségala Tarn et Aveyron

C'est important, après cet acte odieux de rappeler, au sein du conseil municipal de la ville de CARMAUX les valeurs républicaines des femmes et des hommes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux.

Une demande de devis est en cours actuellement pour restaurer cette stèle. L'enquête de police suit son cours également mais n'a pas permis pour le moment de trouver les auteurs de ces faits.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur François BOUYSSIÉ a constaté la fermeture brutale de la bibliothèque municipale et demande des explications sur ce sujet.

Monsieur le Maire lui répond que la presque totalité du personnel de cette structure est en maladie et que la Ville n'a pas les moyens de le remplacer. Le Centre Culturel devrait rester fermé jusqu'à la fin de cette semaine.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire précise que l'intervention du Docteur De La Fuente sera retranscrite sur le site de la Ville, identiquement à cette séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h.